



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Pôle Temps Libre
Réf : CR/PC/CS/SG/25-02-26
Tél. : 04.34.24.71.55

B2026_02_20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (61) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (11) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS (04) : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

Objet : Octroi de subventions 2026 dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC)

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions du comité technique en date du 17 février 2026 réunissant des représentants du Ministère de la Culture (DRAC Occitanie), du Ministère de l'Éducation Nationale (Académie de Montpellier), du Conseil départemental du Gard et d'Alès Agglomération, coordonnateur du dispositif.

Considérant que le bureau de communauté est appelé à se prononcer sur l'octroi de subventions,

Considérant qu'il y a lieu de verser des subventions à des personnes, des associations et des organismes divers en accord avec l'inscription budgétaire 2026.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer les subventions aux personnes, aux associations ou aux organismes suivants dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Meltingphot Alès Cévennes	5 000 €
Asart (Aspiration Artistique)	2 000 €
All'Style	2 000 €
Achles	4 000 €
Les Noues	3 000 €
ASELLUS - Urban Parc	3 000 €
Chaos Canem	2 500 €
Chez Mialet	4 500 €
10Mil	2 000 €
Jazzoparc	4 000 €
La Semeuse	2 000 €
Gestion Cratère Théâtre d'Alès	4 000 €
Libr'Air	2 000 €
TOTAL	40 000 €

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget 2026 sur le compte 65748.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

